



# Flash communal

## Grammond

### Présents :

- Patrice CARTERON (Maire)
- Catherine GANDIN (Adjointe)
- Joël SEON (Adjoint)
- Cyril VILLARD (Adjoint)
- Bruno GREGOIRE
- Paul BONNIER
- Xavier GRANJON
- Lucia POINT
- Thierry VACHON
- Murielle BEYNEL
- Damien GIANDOLINI
- Jean-Pierre POULAT
- Sandra PADEL

**Excusés :** Néant

Mr Gilles Thelisson, conseiller municipal, a démissionné de ses fonctions en date du 6 novembre 2023. Mme Murielle Beynel, conseillère municipale, sera la nouvelle référente de l'EPI de Grammond.

### ❖ Légalisation Acte de servitude Parcelle A 927

Dans le cadre de sa compétence en matière d'eaux pluviales, la commune de Grammond prend en charge les travaux qui concernent le réseau d'eaux pluviales. Une propriété privée cadastrée A 927, appartenant à Madame CELLIER Floriane et Monsieur VERCASSON Maxime nécessite par conséquent l'instauration d'une servitude.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en place et à la légalisation de cette servitude.

### ❖ Versement Subvention Budget CCAS

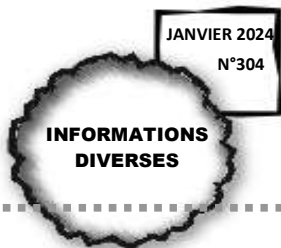
Le Conseil Municipal décide d'accorder au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 615.95 € pour l'exercice 2023, afin d'équilibrer son budget.

### ❖ Point sur le personnel communal

### ❖ Bilan des participations aux commissions CCMDL

### ❖ Questions diverses

- Bilan Eau 2023 : Le rendement du réseau Eau est de 67%, avec des recettes supérieures aux dépenses d'environ 7 000.00 €. Les axes d'améliorations possibles pour un meilleur rendement pourraient être :
  - L'étude de la répartition des abonnés par rapport aux secteurs,
  - L'étude de la faisabilité de sectoriser le réseau par la mise en place de compteurs,
  - L'étude et la compréhension de certains maillages du réseau,
  - La réhabilitation du compteur de Rampeau,
  - L'étude de l'amélioration de la sécurité incendie (pression insuffisante sur certains secteurs).
- Transport scolaire : Il existe actuellement 3 lignes de transport scolaire. SYTRAL Mobilités – Cars du Rhône – nous ont informé qu'une ligne de transport scolaire sera prochainement supprimée. Nous ne connaissons pas à ce jour la date de mise en place de cette modification, mais les deux arrêts de Grammond, l'arrêt « Mairie » et l'arrêt « Square des Maréchaux » seront maintenus.
- Ombrières Photovoltaïques : Suite à un diagnostic, il a été confirmé que la charpente des vestiaires du stade de foot peut supporter des panneaux photovoltaïques.
- New Deal Mobile : Free Mobile est actuellement à la recherche du meilleur emplacement sur un terrain communal loin des habitations pour l'implantation d'une antenne relais et couvrir le Villard, l'Orme et le Chambon.
- Location salles communales : Deux règlements de location de salle communale sont disponibles, un pour la location de la salle du Mille-Club, et un pour la location des autres salles.
- Vente Terrain Plomberie Fayolle : Le compromis de vente entre la commune de Grammond et la SARL Plomberie Fayolle concernant la parcelle B 1844 a été signé le 29 novembre 2023.
- Vœux du Maire : La Cérémonie des Vœux 2024 aura lieu le dimanche 14 janvier 2024 à 10h30 à la salle d'œuvre de Grammond.



### ***Suivez l'actualité de Grammond sur :***

❖ **Facebook :** [www.facebook.com/Grammond42.Commune](http://www.facebook.com/Grammond42.Commune)

- ✓ **Recensement militaire :** Les jeunes gens et jeunes filles nés en **décembre 2007**, doivent se présenter en Mairie, munis de leur **carte d'identité, livret de famille** et justificatif de domicile des parents, **dès qu'ils ont atteint l'âge de 16 ans**. L'attestation de recensement, remise par la Mairie, est obligatoire pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique. Les jeunes recensés doivent s'inscrire, par la suite, dans l'espace jeune du site majdc.fr.
- ✓ **La Poste :** Pour rappel, les horaires de la poste de Grammond sont les suivants :
  - Lundi de 16h00 à 19h00
  - Mardi de 8h30 à 11h30
  - Mercredi de 16h00 à 19h00
  - Jeudi de 8h30 à 11h30
  - Vendredi de 8h30 à 11h30
- ✓ **Distribution de sacs poubelles :** La distribution de sacs poubelles se fera au local technique de la commune le vendredi 9 février de 16h00 à 18h30, et les samedis 10 et 17 février de 8h30 à 12h30.
- ✓ **Réunion Publique d'Information sur la production et l'autoconsommation d'électricité solaire :** Avec l'augmentation des prix de l'énergie, beaucoup de personnes se posent la question d'investir dans le photovoltaïque, mais il est difficile de faire des choix adaptés. Monts Energies, société citoyenne, vous propose une réunion le mardi 30 janvier à 20h00 salle Mille-Club, afin d'apporter une information technique et économique neutre, gratuite et désintéressée aux personnes qui souhaitent s'engager individuellement ou collectivement en connaissance de cause dans leurs projets.
- ✓ **Enquête Statistique :** L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise du 3 janvier au 27 janvier 2024, une enquête sur les loyers et les charges. L'enquête a pour objectif d'évaluer l'évolution trimestrielles des loyers ; l'indice ainsi calculé est intégré à l'indice des prix à la consommation. Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant. Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.
- ✓ **Ramassage des excréments des animaux :** Pour la propreté de notre village, il est rappelé aux propriétaires d'animaux que les excréments de ces derniers sont à ramasser par leurs soins.
- ✓ **Contrôle branchement assainissement :** Le conseil communautaire a délibéré en date du 21/11/2023 pour rendre obligatoire le contrôle de conformité des branchements assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour chaque transaction immobilière de bien (hors appartement en copropriété) ou lors de la mise en copropriété du bien. Ce contrôle est effectué par l'exploitant du service assainissement de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais (SUEZ) à la demande du propriétaire vendeur. Le propriétaire vendeur doit contacter SUEZ pour prendre rendez-vous au 09-77-408-408. Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le contrôle sera facturé au propriétaire vendeur pour un montant de 173.63 € HT, ce montant sera révisé chaque année. Le contrôle a une validité de 12 mois.
- ✓ **Urbanisme :** Tous les travaux modifiant l'aspect extérieur doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme en mairie : construction d'une maison, extension d'une construction existante, construction d'un bâtiment indépendant (garage...), mais aussi création, agrandissement ou remplacement d'ouvertures : fenêtres, portes et volets, réfection de toitures, ravalement de façades...
- ✓ **Bus France Services :** Les prochaines permanences, Place de l'Eglise, auront lieu le 8 février et 7 mars de 9h00 à 12h00.

*Vous pouvez consulter l'ensemble des documents de ce flash sur le site internet de la commune.*